COMMUNE DE CHISSERIA

Plan Local d'Urbanisme

2

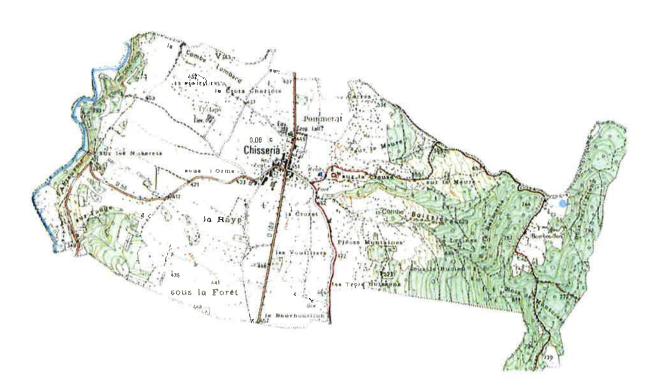
PADD

- PLU prescrit le 17 janvier 2001
- PLU arrêté le 10 août 2006
- PLU approuvé le 19 novembre 2007

Politique stratégique et définition du PADD

1- Equilibre entre développement urbain et développement rural

Le territoire de la commune de CHISSÉRIA (725 ha dont 160 ha de forêts) se présente tout en longueur, d'est en ouest. Il part des hauteurs du Bois des Chavannes à 790 m d'altitude pour traverser toute la plaine d'Arinthod et venir mourir, en rive gauche de la Valouse, 450 m plus bas.



Le territoire agricole est une des principales richesses de la commune. Les exploitations existantes seront protégées et notamment celle enclavée dans le bourg.



2- Mixité sociale dans l'habitat et diversité des fonctions urbaines

Après avoir atteint 367 habitants au début du 19^e la population la population n'a cessé, depuis, de diminuer pour se stabiliser à moins de 100 habitants (71 habitants en 1999). La situation est donc critique.

La commune peut se considérer comme un quartier excentré d'ARINTHOD, le chef lieu de canton, situé seulement à 1 km au nord de CHISSERIA

Le projet d'aménagement et de développement durable pour les 10 prochaines années est le suivant :

- La réhabilitation du bâti ancien sera encouragée pour favoriser la mixité des logements.
- Sans augmenter la linéarité du village le long de la RD 109 et en cohérence avec le réseau d'eau actuel et l'assainissement prévu au sud-ouest, deux petites zones de développement sont envisagées au Nord et au Sud.

- Elles restent légèrement à l'écart du trafic principal et évite le secteur sensible de la chapelle dite « de la Balme » dont M. l'Architecte des Bâtiments de France recommande de protéger les abords compte tenu de sa grande sensibilité paysagère.
- L'aménagement de la traverse de l'agglomération au point de vue de la sécurité des riverains fera l'objet d'un emplacement réservé pour l'aménagement des circulations piétonnes entre le bourg et la fruitière.
- L'environnement de la fruitière sera préservé.

3- Protection de l'environnement et prévention des risques



Le village vu depuis la chapelle

L'organisation future du village restera cohérente avec les différentes contraintes environnementales qui pèsent sur CHISSERLA :

- la protection d'un cône de vision sous la chapelle dite « de la Balme »,
- la protection des vestiges archéologiques,
- la protection des milieux écologiques les plus sensibles (Zone naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) :
 - Znieff de type 1 de la vallée de la Valouse
 - Znieff de type 1 de la gravière de CHISSERIA.

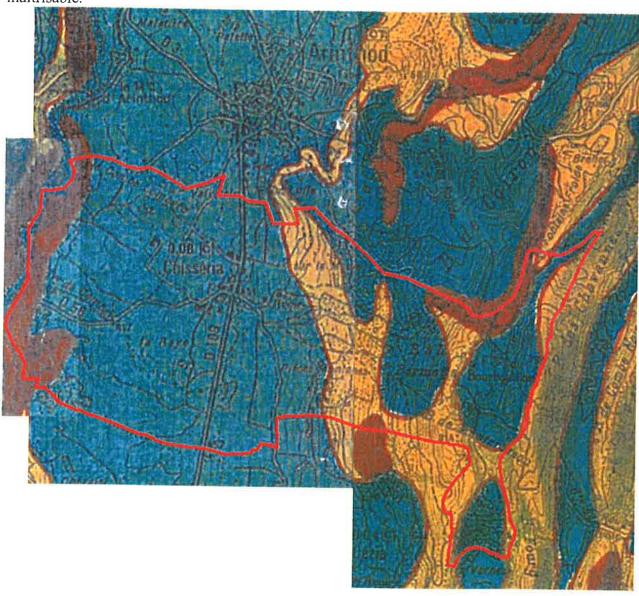
et les diverses servitudes d'utilité publique recensées sur le territoire agricole :

- Servitude de transport des énergies électriques,
- Servitude de protection des centres radioélectriques,
- Protection des bois gérés par l'ONF.

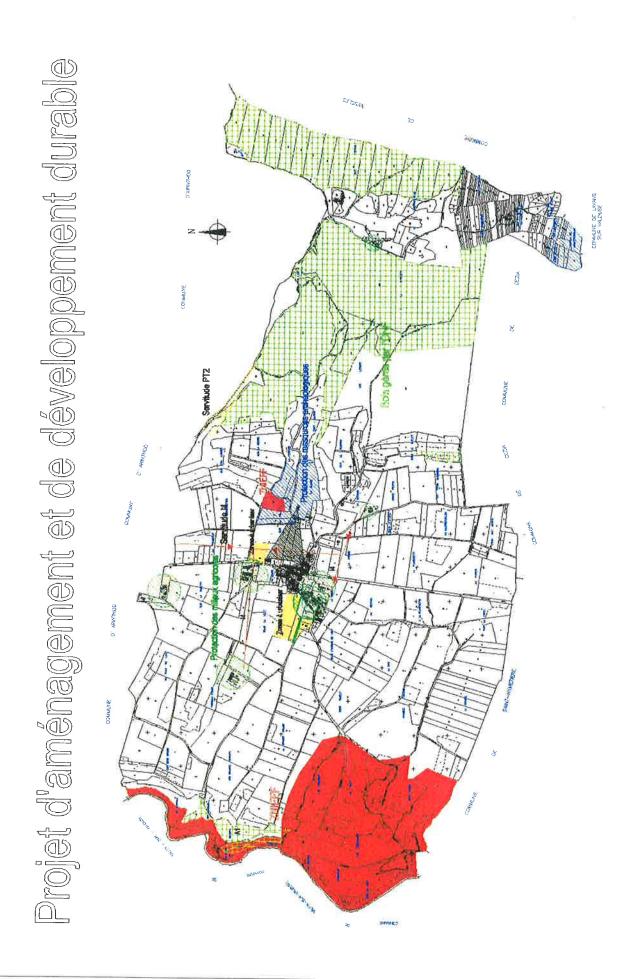
Les risques de mouvements de terrain sont présents sur la commune :

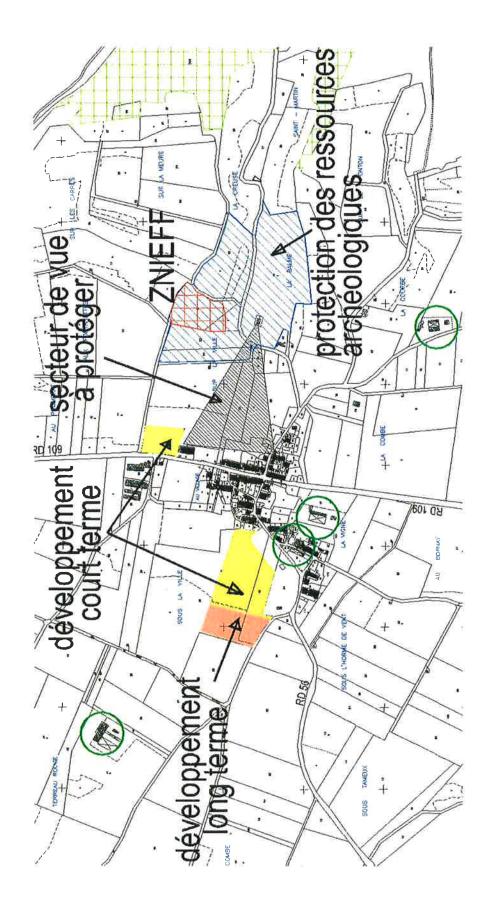
- secteur de risque majeur sur la vallée de la Valouse (en rouge),
- secteur de risque maîtrisable sur le relief (en jaune),
- secteur de risque négligeable sur le village et la plaine environnante (en vert).

Aucun développement du village n'est envisagé sur les secteurs de risque majeur ou de risque maîtrisable.



On notera, enfin, le caractère torrentiel de la Valouse qui borde la commune à l'ouest. Les éventuels débordement sont sans influence sur les zones habitées du village situées à plus d'un kilomètre.





PADD: extrait pour le centre